

COMPTES DE L'ASSOCIATION SAINT NICOLAS
(subventionnée par la Ville de Saint Maur)

Du 1er septembre 2018 au 31 août 2019,

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses d'activités	5 497,80 €	Recettes d'activités	4 257,00 €
Sortie Beaumont & Rayaumo	1 471,00 €	Sortie Beaumont & Rayaumont	1 305,00 €
Musée villa Médicis	62,50 €	Musée villa Médicis	
Sortie à Dreux	3 070,30 €	Sortie à Dreux	2 952,00 €
FRAT & Scouts de France	600,00 €		
Sortie Joigny (acompte)	294,00 €		
Frais généraux	145,50 €	Cotisations adhérents	1 394,00 €
Journée des associations et c	137,50 €	Sortie Beaumont & Rayaumont	590,00 €
Frais bancaires	8,00 €	Autres	804,00 €
		Subvention	300,00 €
		Ville de Saint-Maur	300,00 €
Dépenses d'investissement(porte-voix)	321,47 €	Produits financiers	66,25 €
		Livret bleu (part ASN)	66,25 €
Résultat (bénéfice)	52,48 €		- €
TOTAL	6 017,25 €		6 017,25 €

Le dernier exercice se termine quasiment à l'équilibre, ce qui correspond à l'objectif recherché par l'association
Le montant de la subvention de la Ville a bien diminué mais, elle se trouve compensée par de dynamisme des recettes propres,

certifié sincère et véritable
Le Président

certifié sincère et véritable
Le Trésorier





ASN - situation patrimoniale au 31/08/2019

	31/08/2019	31/08/2018	PASSIF	31/08/2019	31/08/2018
ACTIF					
Livret bleu montant net					
Montant brut	39 731,34 €	39 137,81 €		9 088,81 €	8 960,94 €
Propriété de tiers (chorale)	456,10 €	456,10 €		52,48 €	127,87 €
Propriété de tiers (restauration St Nicolas)	30 531,62 €	30 304,34 €			
			Réserves associatives		
			Résultats de l'année		
Compte courant					
Montant total	721,44 €	721,44 €			
Chèques en cours d'encaissement	10,00 €	10,00 €			
Journée association	-	-			
Total			Total	9 141,29 €	9 088,81 €

La chorale paroissiale a déposé des sommes lui appartenant auprès de l'ASN, les montants indiqués à chaque date sont donc la propriété de ladite Chorale et non celle de l'ASN,

L'association a reçu une somme de 30.000 € du Ministère de l'intérieur pour la restauration de l'église Saint-Nicolas. Ce montant est dans sa totalité destiné à des tiers qui interviendront à ce titre. Ces fonds déposés sur le Livret bleu au Crédit Mutuel sont rémunérés au taux 0,75 l'an prorata temporis, soit 531,62 € d'intérêts en montant cumulé au 31 août 2019 pour cette restauration,

Beritific sincere et veritabile
 Le Président 

Beritific sincere et veritabile,
 Le Trésorier 